

**EDITION 2024 DE L'OBSERVATOIRE  
INTERNE A LA DGFIP :  
OUI, ON VA TOUT LEUR DIRE !**

L'observatoire interne 2024 se déroule du 16 janvier au 10 février 2024.

Comme la DGFIP le dit sur Ulysse : « Allez, on se dit tout ». Eh bien, chiche ! C'est l'occasion de leur dire vraiment tout de nos conditions de travail, de notre insatisfaction au regard de la perte de sens au travail, des suppressions d'emplois, de la déstructuration du réseau, des modes de management d'un autre âge, du besoin criant de reconnaissance tant financière que d'amélioration de carrière et des préoccupations liées aux nouveaux modes d'organisation du travail.

L'analyse dans le détail de la dernière enquête 2023 de l'Observatoire s'est avérée être cataclysmique pour la DGFIP. Et ce n'était certainement pas un hasard si, à la suite des résultats de cet observatoire, le Directeur Général de l'époque s'était fendu d'une timide contrition sur Ulysse en mai dernier.

Les 36 736 répondants à ce sondage et la teneur des réponses ne sont sans doute pas étrangers au fait que nous ayons pu avoir l'engagement d'un cycle de négociations sur les améliorations de carrière et sur l'indemnitaire. Le niveau plus faible de suppressions d'emplois comparé aux précédentes lois de finances est certainement aussi en partie lié aux résultats de l'observatoire 2023.



Pour toutes ces raisons, FO DGFIP demande de participer à cette enquête, certainement moins anecdotique que certains ont bien voulu le croire par le passé. Afin d'améliorer la représentativité, les agents de catégorie B et surtout C sont invités à participer massivement à cette enquête (en effet, l'année dernière avait été notée une forte représentation des A et A+ parmi les répondants).

La présentation de l'Observatoire 2024 sur Ulysse nous explique que « cette année, l'enquête prend davantage en compte les préoccupations locales, afin d'y apporter des réponses pertinentes et mieux ciblées ».

En effet, dans cette nouvelle édition, les résultats seront déclinables au niveau de chaque service, à condition que le

niveau de participation soit suffisant pour préserver l'anonymat des retours. L'analyse des réponses dans ce cadre-là peut permettre de révéler des situations particulières tant structurelles (réponses révélant par exemple le malaise national des SGC), que conjoncturelles (situation dégradée observée par exemple au sein d'un SIP).

**PONT NATUREL DU 10 MAI**

Le syndicat FO DGFIP s'est battu sur le pont naturel et cette question a donné lieu à des échanges particulièrement vifs avec la Direction générale. Le Directeur général est parti sans trancher la question et après avoir laissé entendre que sa position initiale pourrait s'assouplir. Pour autant si quelques départements ont accordé le pont naturel, dans la majorité d'entre eux les directions locales maintiennent dans les CSAL une position de refus.

Si certaines sections ont évoqué la possibilité d'un appel à la grève le 10 mai., cette demande formulée à la mi-janvier soit 4 mois avant l'échéance semble un peu prématurée... Néanmoins, FO DGFIP a adressé un courrier au Directeur Général par intérim demandant à nouveau l'octroi de ce pont.

*« Depuis la fin de l'année dernière nous avons des échanges relatifs à l'octroi aux personnels du pont naturel du 10 mai prochain.*

*Lors de nos échanges à l'issue du CSAR du 26 octobre, le Directeur Général de l'époque avait laissé ouverte la possibilité d'une modification de position au regard notamment des contraintes informatiques et de la situation d'autres administrations. Nombre de services publics seront en effet fermés ce jour-là, dont l'éducation nationale, plaçant les agents chargés de famille dans l'obligation de rechercher des solutions de garde.*

*Depuis, si certains départements, et non des moindres, ont accordés le bénéfice de ce pont naturel, plusieurs d'entre eux ont confirmés à l'occasion de CSAL récents une opposition stricte avec des arguments qui confinent parfois à la mauvaise foi. Des consignes seraient par ailleurs venues interdire aux directeurs départementaux de plusieurs interrégions, pourtant les mieux placés pour apprécier la pertinence d'une telle mesure d'organisation, d'accorder le bénéfice du pont naturel.*

*Les agents seront donc placés ce jour-là dans une inégalité de situation, certains bénéficiant du pont naturel quand d'autres seront tenus d'être présents pour un modeste bénéfice de service au public qui pourrait plus efficacement être obtenu par un décalage du calendrier de la prochaine Campagne IR.*

*Cette mesure serait, de surcroît, perçue comme une mesure d'apaisement et de reconnaissance qui prolongerait les mesures annoncées récemment pour tenter de tourner la page GMBI. Nous nous adressons ici à la même population,*

*celle qui a tenu la maison dans la tourmente et qui ne comprends pas ce déraisonnable entêtement. Pourquoi s'obstiner à fabriquer 100% de décrocheurs pour un pourcent de décrochés ?*

*Sans méconnaître les enjeux associés à la campagne déclarative que les personnels de la DGFIP honorent chaque année avec dévouement et professionnalisme, je vous redemande instamment de bien vouloir accorder le 10 mai 2024 le bénéfice du pont naturel à l'ensemble des agentes et des agents de la DGFIP ».*

Au niveau local, FO DGFIP 40 a également adressé un courrier au DDFIP afin qu'il revienne sur sa position de ne pas accorder ce pont naturel.

## PONT NATUREL DU 10 MAI : SUITE ET FIN



Mont de Marsan, le 1<sup>er</sup> février 2024,  
À Monsieur l'Administrateur de l'Etat  
des Landes

Objet : Pont naturel du 10 mai 2024

Concernant le pont naturel du 10 mai 2024, suite à votre refus de l'accorder malgré 318 signatures de la pétition proposée par nos soins récoltée en moins de 24 heures, et un mercredi après-midi, le syndicat FO DGFIP40 revient vers vous pour vous faire une nouvelle proposition.

Ne serait-il pas possible de trouver un consensus comme cela vient de se passer dans le Pas de Calais (62) ? La DDFIP62 a en effet, accordé aux agents le pont du 10 mai, et leur a, en contrepartie, demandé d'assurer davantage d'accueil au public (les 7 et 13 mai de 13H30 à 15H30) du fait de la période de Campagne des déclarations ou les 6 et 14 mai comme cela a été proposé dans d'autres directions.

Après actualisation, il apparaît que ce sont maintenant plus de 20 départements qui ont accordé le pont naturel du 10 mai (à minima, notre liste n'étant pas forcément exhaustive) : l'Ain, l'Allier, le Cantal, La Dordogne, le Doubs, la Drôme, la Loire, la Haute-Loire, la Gironde, le Pas de Calais, le Puy de Dôme, les Pyrénées-Atlantiques, le Rhône, les Yvelines, la Somme, l'Yonne, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, le Val de Marne, le Val d'Oise et Paris.

Par ailleurs, les plannings de congés circulent dans les services et cela commence à générer de fortes tensions. Les services vont entrer « dans le dur » sur le sujet et cela pourrait avoir des conséquences négatives sur la santé mentale des agents qui sont pour nombre d'entre eux, déjà en souffrance.

Cela va également compliquer la gestion pour les Chefs de Service qui vont probablement devoir arbitrer les congés à cette date. Eux non plus, n'ont pas besoin d'une charge mentale supplémentaire.

Ici ou là, des intentions de déposer un préavis de grève se font entendre ; sauf que nos collègues, qui ne sont pas parents et qui sont « jeunes » d'un point de vue judiciaire, ne seront pas en capacité de perdre un jour de salaire voire plus. Ils sont de plus, souvent, éloignés de leur famille et apprécieraient de pouvoir en profiter.

**Le plus simple serait donc de neutraliser le 10 mai 2024 par un Pont naturel.**

En espérant vivement que vous entendrez favorablement ces nouveaux arguments.

Jean-Philippe CAMPAGNE  
Secrétaire départementale  
FO DGFIP40

Comme indiqué ci-dessus, FO DGFIP 40 a adressé un courrier en date du 1<sup>er</sup> février 2024 à notre DDFIP.

Une visioconférence a été organisée le 14/02/2024 avec la direction et les OS sur ce sujet.

En réponse, le directeur a répondu :

« Afin de répondre à une demande forte des agents et après rapprochements avec les différents services administratifs du département, j'ai décidé d'accorder le pont naturel du 10 mai 2024 et de fermer tous les services de la DDFIP des Landes sous réserve de certains aménagements.

Compte tenu de la période de campagne des déclarations et d'un afflux probable des usagers à l'issue de ce long week-end, l'accueil sans rendez-vous devra être assuré les lundi 13 et 14 mai toute la journée selon les horaires d'ouverture au public en matinée et en après-midi, soit de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30 pour les services en contact avec les usagers particuliers : SIP, SDIF, accueil de proximité organisé dans les SGC de Parentis et de St Vincent de Tyrosse.

La possibilité de prendre rendez-vous les après midis doit être maintenue, aucune modification des plages horaires de rendez-vous n'est donc à faire dans APRDV.

Par ailleurs, les autres services et les caisses résiduelles des CFP de Dax et de Mont de Marsan seront également ouverts au public selon les mêmes horaires afin de répondre à d'éventuelles demandes sur ces deux après-midi. »

## MOUVEMENT DE GREVE DU 19 MARS 2024

Les organisations syndicales de la fonction publique CFDT, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA, réunies le mercredi 24 janvier, constatent et condamnent l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'inflation encore soutenue. Il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice, dans un contexte d'effondrement du niveau des rémunérations des agents publics.

Loin de répondre sur la question des rémunérations et des conditions de travail, le Président de la République a réaffirmé la mise en perspective d'une loi, qu'il qualifie « d'historique », pour la fonction publique visant selon lui à mieux reconnaître le « mérite ».

Alors même que la fonction publique n'est mentionnée dans aucun portefeuille ministériel, les organisations syndicales dénoncent une manœuvre visant à esquiver l'urgence de la revalorisation et risquant de créer des divisions parmi les agents et de nouvelles inégalités, notamment entre les femmes et hommes.

**Les organisations syndicales décident d'une journée de mobilisation le mardi 19 mars prochain et appellent les personnels à se mobiliser par tous moyens, y compris la grève.**